

Direction : Direction Générale

Archives-Documentation

REF : ARCH2008001

Signataire : JCV/PM

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis de prise en charge d'une partie de la dépense de restauration de documents d'Archives.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que certains documents d'Archives nécessitent une restauration,

Considérant que pour chaque document sera retenu la proposition la moins onéreuse, soit :

Atelier Laurenchet Reliural

- 12 registres d'état-civil (1893-1896) pour un montant TTC de 1004.64 € (HT 840 €),
- 1 plan calque pour un montant TTC de 202.84 € (HT 169.60 €),

La Reliure du Limousin

- 26 plans pour un montant TTC de 1990.14 (HT 1664.00 €)

Considérant que le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis peut aider financièrement les Communes pour cette activité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil général de la Seine-Saint-Denis une subvention de prise en charge d'une partie de la dépense de restauration de documents d'archives.

Le Maire